Commune de
VILLARS

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

VOTRE AVIS COMPTE...

DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE VILLARS

Par délibération du 5 juin 2026, le Conseil Municipal de Villars a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à mener une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Villars.

L'objectif est de modifier le zonage actuel de certaines parcelles (sur 1 ha environ) afin de permettre le renouvellement et l'extension de la carrière exploitée depuis plusieurs années par la société COLAS FRANCE au lieu-dit « La Grande Garrigue ».

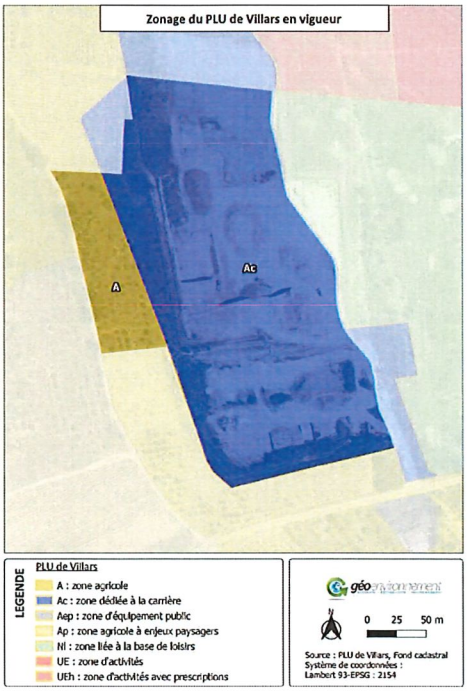

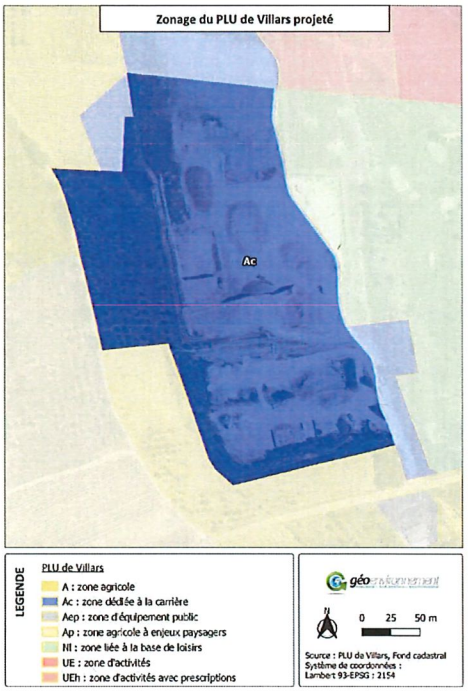

LA CONCERTATION PRÉALABLE SE DÉROULERA DU LUNDI 23 NOVEMBRE AU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2026

Pendant cette période, vous pouvez consulter le dossier de présentation du projet :

- Dans les locaux de la Mairie de Villars (8 place de la Mairie), aux heures d'ouverture du public (lundi-mardi-jeudi-vendredi de 9h à 12h, et, le mardi-jeudi de 14h à 16h sur rendez-vous) ;
- Sur le site Internet de la commune (https://www.villars-en-provence.fr/) et sur l'application Panneau Pocket (https://www.panneaupocket.com/).

Le bureau d'études en charge de la mise en compatibilité se tient à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous pourrez adresser vos demandes et joindre le bureau d'études par mail :

- ml.eyquem@geoenvironnement.fr
- anne.scotti@geoenvironnement.fr

Vous pouvez donner votre avis sur la mise en compatibilité :

- En renseignant le registre papier mis à disposition dans les locaux de la Mairie, aux heures d'ouverture du public (lundi-mardi-jeudi-vendredi de 9h à 12h, et, le mardi-jeudi de 14h à 16h sur rendez-vous) ;
- En envoyant un courrier à l'attention de M. le Maire.

Le bilan de la concertation sera tiré par M. le Maire à l'issue de la concertation et rendu public (sur le site Internet de la commune et en Mairie).